

FFSA

CHAMPIONNAT
DE FRANCE **RALLYE-TT**

4 ème RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE 17,18 et 19 JUIN 2011

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TT

REGLEMENT PARTICULIER



Arapeyres

REGLEMENT PARTICULIER

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN

PROGRAMME HORAIRES

- **lundi 18 avril 2011** : Parution du règlement et ouverture des engagements
- **Samedi 4 juin 2011** à minuit : Clôture des engagements
- **Jeudi 16 juin 2011** : Parution du Road Book
Disponibilité du Road Book à partir de 8H00
BAR TABAC RESTAURANT CHARMES Le Bourg 15220 ROANNES SAINT MARY

Reconnaitances les jeudi 16 et vendredi 17 Juin de 9 Heures à 18 Heures.

Et en convoi le vendredi 17 Juin de 9 à 12 h véhicules 4X4 équipés (départ Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac – La Ponétie)

NOTA :

- Reconnaitances autorisées **uniquement pilotes et copilotes**, avec véhicules comportant l'autocollant «Reconnaitances» fourni avec le road book. **Seuls motos & quads homologués sont autorisés.**

Un parking de déchargement est prévu à l'Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac

VENDREDI 17 JUIN 2011 :

- **16H à 19H** : Accueil et vérifications administratives des documents
Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac – La Ponétie **15000 AURILLAC**
- **16H30 à 19H00** : Vérifications techniques des voitures
Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac – La Ponétie **15000 AURILLAC**

Après les vérifications techniques, les concurrents feront un tour de présentation au public de la ville d'Aurillac (suivant road book fourni aux vérifications administratives), puis seront placées en parc de regroupement sur l'Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac – La Ponétie **15000 AURILLAC**

- **19 H 15** : Briefing des organisateurs aux pilotes devant le Parc de regroupement
- **19 H 45** : **Départ de minutes en minutes pour entrée en Parc Fermé sur la Place de SAINT MAMET LA SALVETAT**
- **20H15** : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
Aire Evénementielle du Bassin d'Aurillac – La Ponétie **15000 AURILLAC**
- **21H** : Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1ère étape.
Mairie de SAINT MAMET LA SALVETAT

SAMEDI 18 JUIN 2010 :

- 8 H 30 : Départ du Parc Fermé pour la première étape
- **A partir de 17 H 13**: Arrivée du 1er Concurrent de la 1ère étape **au Parc Fermé de ST MAMET LA SALVETAT**
- **20H** : Publication des résultats partiels de la 1ère étape, avec ordre et heures de départ de la 2ème étape au :
à la mairie de SAINT MAMET LA SALVETAT

DIMANCHE 20 JUIN 2010 :

- **8 H 00** : Sortie du Parc Fermé du 1er Concurrent.

- **15 H 00** : Arrivée du 1er Concurrent **au Parc Fermé de fin de Rallye de ROANNES ST MARY**

- Publication des résultats provisoires du 4ème Rallye TT du Cantal en Châtaigneraie au PC COURSE **de ROANNES St MARY après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.**

- **30 minutes** après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent : Publication des résultats officiels du Rallye au **PC COURSE**

- **17H00** Remise des Prix **Salle Polyvalente de ROANNES St MARY**

Article 1 - ORGANISATION.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne, en qualité d'organisateur administratif et l'Association des ARAPEYRES avec le concours de l'Ecurie des Volcans en qualité d'organisateur technique, organise les 17, 18 et 19 JUIN 2011 le

4ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE en Championnat de France

Le présent règlement particulier a été enregistré au **Comité Régional Auvergne le / / sous le n°** ainsi qu'à la **Fédération Française du Sport Automobile en date du / / sous le Permis d'organisation N° :**

COMITÉ D'ORGANISATION : Président : Jacques CARLAT

LE SECRETARIAT EST ASSURE AVANT LE RALLYE :

Adresse : LE BOUYSSOU 15250 CRANDELLES

Fax : 04 71 43 25 43 Portable : 06 84 27 24 85 / 06 80 18 05 71

E-MAIL : stap15@wanadoo.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Association des ARAPEYRES

Président : Jacques CARLAT (Portable : 06 80 18 05 71)

Le Bouyssou 15250 CRANDELLES

PERMANENCE DU RALLYE

Jusqu'au vendredi 17 juin 14 H 00 : Le Bouyssou 15250 CRANDELLES

Tel 06 84 27 24 85 / 06 80 18 05 71

Le vendredi 17 juin de 14H00 à 22H00 Aire Événementielle du Bassin d'Aurillac 15000 Aurillac

Tel 06 84 27 24 85 // 06 80 18 05 71

Le samedi 18 Juin de 7H00 à 22H30

Et le dimanche 19 Juin : et ce jusqu'à la fin du rallye

Mairie de Roannes St Mary Tel : 04 71 62 80 32

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

VENDREDI 17 juin à partir de 16H00 : Panneau d'affichage Aire Événementielle du Bassin d'Aurillac à Aurillac

SAMEDI 18 juin à partir de 7H00 : Panneau d'affichage au Terrain de Motocross de St Mamet la Salvetat

DIMANCHE 21 juin de 7H à 20H00 : Panneaux d'affichage au PC Course Mairie de ROANNES ST MARY

1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Serge FREVILLE Licence N°27121/0419

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N° 1 996 / 1009

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Roger SOULAT Licence N°4825/1504

Mr Jean BEGARIE Licence N° 2400/1009

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Gilbert LUCAS Licence N° 12948/1422

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

PC: Mme Sylvie MONNIER Licence N° 9968 / 1307

PC: Mr Sylvain MONNIER Licence N° 963 6 / 1307

Tricolore Mr Jean EGAL Licence N° 14401 / 1602

Balai : Mr ARANJO Damien Licence N° 14194/1003

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Mr Marc MOULIN Licence N° 19079/1610

Mr René Jean HULOT Licence N° 7288/1003

MEDECIN

MEDECIN CHEF : Dr Christine LESPIAUCQ Licence N° 46467/1602

Médecin ES 1 : Dr. Stéphane BERGZOLL

Médecin ES 2 : Dr. Guillaume LARROUMET

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY Licence N° 8454 / 1006 responsable

Mr Michel THERON Licence N° 6397/0904

Mr Sébastien VERRON Licence N° 46757/1714

Mr Michel FANGOUSSE Licence N°6939/1003

Mr Jean-Louis PRETOT Licence N°47492/1003

RESPONSABLE DES PARCS

VALIBOUZE Patrick Licence N° 170664/1003

RESPONSABLE SECURITE

Jacques CARLAT Licence N° 19867 /1602

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Jacques CARLAT Licence N° 19867 /1602

CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Jean Luc COUSSEAU Licence N° en cours/1101

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Christine DABADIE Licence N° 7679 / 1003

Mme Sylvie DOYEN Licence N° 154219/1422

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Mr Thierry BONNET

JUGES DE FAITS :

Mr Michel BLANC Licence N°20772/1706

Mr Fabien PASCAL Licence N° 154264/0909

1.2 P – ELIGIBILITE

Le 4ème Rallye Tout Terrain du Cantal en Châtaigneraie compte pour le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain, le Challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASACA.

1.3 P - VÉRIFICATIONS

Les Équipes engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu à **L' Aire Événementielle du Bassin d'Aurillac 15000 AURILLAC**

Heures de convocations : Vendredi 17JUN 2011 à partir de 16H00

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original des licences, carte grise, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique...

Les vérifications finales seront effectuées à : **Garage COURNIL A Georges Pompidou 15000 AURILLAC**

Tarif horaire : 45 euros HT

Article 2 P- ASSURANCES.

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Un parc de déchargement des voitures sera mis en place afin que les concurrents soient pris en charge par l'assurance (voitures + pilotes). Celui-ci se situera : Aire Événementielle du Bassin d'Aurillac - **15000 AURILLAC**

Il en est de même pour le rechargement des voitures, un parc sera à mis en place. Le concurrent devra emprunter le chemin le plus court pour revenir à sa remorque. Celui-ci se situera : **PARKING à REMORQUES de Roannes St Mary**

Article 3 P- CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1.5 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au **4ème RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le : **SAMEDI 4 JUN 2011 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi) à :**

ASSOCIATION DES ARAPEYRES

Le Bouyssou

15250 CRANDELLES

Les engagements par FAX ne seront considérés comme définitifs qu'à réception de l'original de l'engagement accompagné de son règlement.

3.1.10 - P Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11 P - LES DROITS D'ENGAGEMENT sont fixés COMME SUIV :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **430 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **800 €**

A L'ORDRE DE « ASSOCIATION DES ARAPEYRES »

3.1.12 P - La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. **Les chèques ne seront pas remis en banque avant le rallye** et pourront être échangés (ou contre des espèces) le jour même du rallye.

3.3 P Ordre de départ

3.3.1.P Conforme au Règlement des Rallyes Tout Terrain

Pour la première étape, l'ordre des départs sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur

- **T2 et T1B – Trophée 4x4 confondus**
- **T1A – Championnat de France / T1A5 et 6 Challenge 2 roues confondus**

Pour l'étape suivante, les départs seront donnés suivant les résultats de l'étape 1

Une voiture ouvreuse passera entre les voitures du Trophée 4X4 et celles du Championnat de France pour vérifier le dispositif général de sécurité et le positionnement du public par rapport aux règles de sécurité ainsi que pour vérifier que tous les véhicules de la catégorie précédente ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'une voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon

Un écart d'au moins 5 minutes sera respecté entre le trophée 4x4 et celles du Championnat de France/ Challenge 2 roues

3.3.2 P ATTRIBUTION DES NUMEROS

Conforme au Règlement des Rallyes Tout Terrain

-ARTICLE 4 P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1 P - VOITURES AUTORISEES

Conforme à la réglementation technique des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.4 P ASSISTANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout Terrain 2011

Chaque jour avant le départ de la première ES, il sera prévu un parc d'assistance de 10 mn minimum

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. SEULS LES VEHICULES D'ASSISTANCE (1 par équipage) DONT LA PLAQUE RALLYE SERA COLLEE ET VISIBLE SERONT AUTORISES A RENTRER DANS LES PARCS « ASSISTANCE ».

Les équipes d'assistance seront tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

- ARTICLE 5 P – PUBLICITÉ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Un commissaire sportif sera chargé d'en vérifier l'application.

- ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

Le 4ème RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN DE LA CHATAIGNERAIE représente un parcours de 254.290 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 5 Sections. Il comporte 11 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 94.770 Km et 159.520Km de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

LES EPREUVES SPECIALES SONT :

SAMEDI 18 JUIN 2011

ES1 – MOTOCROSS ST MAMET 1	7,600 km
ES2 – BOIS DE FARGUES 1	10,750 km
ES3 – MOTOCROSS ST MAMET 2	7,600 km
ES4 – BOIS DE FARGUES 2	10,750 km
ES5 – MOTOCROSS ST MAMET 3	7,600 km

DIMANCHE 19 JUIN 2011

ES6 – MOULIN DU FLAGEONEL 1	7,000 km
ES7 - TREMOUILLE 1	9,360 km
ES8 - MOULIN DU FLAGEONEL 2	7,000 km
ES9 – TREMOUILLE 2	9,360 km
ES10 – MOULIN DU FLAGEONEL 3	7,000 km

SOIT UN TOTAL DE 254.290 km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Les horaires figurent en annexe « ITINERAIRE /TIMING»

6.2 P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Les reconnaissances en véhicules de tourisme tout-terrain encadrées par des véhicules de l'organisation seront autorisées en convoi à partir de 9H00 le Vendredi 17 juin 2011 sous RESERVE des conditions météo. Seuls les pilotes et leurs copilotes y seront autorisés.

Les reconnaissances en véhicules 4X4 et BUGGY P.G.O Biplaces **seront interdites les autres jours précédant la Course** sous peine de refus de départ ou de pénalité suivant gravité (Voir Réglementation Rallye 2011).

6.2.2 P. Les reconnaissances pédestres, V.T.T, Moto, ou Quad sont autorisées le Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2011 de 9h à 18h (**Merci de respecter ces horaires**). 4 passages maximum par spéciales.

Seuls seront admis en reconnaissance les véhicules identifiés d'un autocollant. Ceux-ci seront remis avec le road book.

POUR QUE VIVE LE RALLYE Nous vous demandons d'être respectueux des cultures, des riverains et des propriétés avec vos motos et Quads !!!!!

- ARTICLE 7 P- DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 P- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs sont :

- Commissaires : chasuble fluo + badge avec fonction

7. 5 P ÉPREUVES SPECIALES (E.S)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation FFSA 2011.

7.5.1P Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1^{ère} infraction : 30 secondes

2^{ème} infraction : exclusion + 200€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

- ARTICLE 8 P RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

- ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- ARTICLE 10 P – PRIX – COUPES

SCRATCH	T1	T1A/5/6 (2 RM)	T2/T1B (trophée 4x4)	CLASSES
1er	800	800	800	100
2ème	600	600	600	80
3ème	450	450	400	50
4ème	300	300	200	
5ème	200	200	100	
6ème	150	100	50	
7ème	100	50		
8ème	50	30		
9ème	30			
10ème	20			

- Les prix de groupe seront distribués s'il y a un minimum de 3 partants dans le groupe

- Les prix de classe ne seront attribués qu'aux T1A1, T1A2, T1A3,

- Les prix en espèces et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 19 JUIN 2011 à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY à partir de 17 H 00.